

Alerte sur les déprogrammations non médicales !

Écrit par LE BLOC et AVENIR SPE

Dimanche, 01 Novembre 2020 13:40 - Mis à jour Dimanche, 01 Novembre 2020 13:47



Afin de concentrer les moyens médicaux et mieux faire face à la recrudescence de l'épidémie de SARS-CoV-2, des décisions de déprogrammation d

interventions chirurgicales sont prises dans de nombreuses régions.

LE BLOC et AVENIR SPE :

- Demandent instamment que dans ces régions les médecins spécialistes des plateaux techniques lourds soient systématiquement intégrés aux cellules de crise et non pas écartés comme cela se produit malheureusement souvent.

- Rappellent que la déprogrammation d'une intervention chirurgicale reste une décision médicale, du ressort de l'équipe anesthésiste-chirurgical, afin de minimiser les conséquences des retards induits de prise en charge dont l'effet délétère a été constaté lors de la première vague.

- Sont favorables au maintien de l'activité chirurgicale pour les interventions ne nécessitant pas le recours aux unités de surveillance continue (USC).

- Sont favorables à la limitation de l'activité chirurgicale lorsque celle-ci peut nécessiter le recours aux USC, afin de permettre la mobilisation de celles-ci dans la lutte contre le COVID.

Alerte sur les déprogrammations non médicales !

Écrit par LE BLOC et AVENIR SPE

Dimanche, 01 Novembre 2020 13:40 - Mis à jour Dimanche, 01 Novembre 2020 13:47

- Rappelent que lors de la première vague les établissements ont démontré leur capacité à déprogrammer les interventions en moins de 24H

lorsque la situation sanitaire l

,

a exigé

: il n

,

y a pas donc pas lieu d

,

anticiper exagérément les décisions de déprogrammation.

Communiqu

LE BLOC

LE BLOC, union syndicale de l'AAL (Syndicat de médecins Anesthésistes Réanimateurs Libér
aux)

-

du

SYNGOF (Syndicat

National

des

Gynécologues

Obstétriciens

de

France)

-

de

|

,

UCDF

(Union

des

Chirurgiens

de

France) est

le

premier

syndicat

représentatif

des

anesthésistes,

gynécologues

obstétriciens,

et

Alerte sur les déprogrammations non médicales !

Écrit par LE BLOC et AVENIR SPE

Dimanche, 01 Novembre 2020 13:40 - Mis à jour Dimanche, 01 Novembre 2020 13:47

chirurgiens

de

France. LE BLOC est signataire de la convention avec l

,

UNCAM en 2016. Il est le deuxième syndicat des médecins spécialistes libéraux

Français

.

AVENIR SPE

Syndicat de médecins spécialistes depuis 1975, Avenir Spé résulte de la volonté des médecins spécialistes en janvier 2020 de s'émanciper d'une représentation poly-catégorielle d'un autre temps, et de représenter spécifiquement les attentes de la médecine spécialisée. Il regroupe la quasi-totalité des spécialités médico-techniques et chirurgicales

.